

.....
**LETTRE DE RECOMMANDATIONS SUR LE
CONTRÔLE INTERNE DU PROJET
CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN
(CEA-2iE)**

Exercice clos le 31 décembre 2017

.....

FINANCEMENT BANQUE MONDIALE - CREDIT IDA N° 5420-BF

BURKINA FASO

**INSTITUT INTERNATIONAL D'INGENIERIE
DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT
(2iE)**

01 BP: 594 Ouagadougou 01 BURKINA FASO
Tél. +226 25 49 28 00 / Fax: +226 25 49 28 01
E-mail : dg@2ie-edu.org

Juin 2018

03 BP : 4001 Cotonou - Bénin
Tél. : 00 229 21 38 04 58
Fax : 00 229 21 38 26 24
E-m : cofimabenin@yahoo.com
INSAE : 2948324123941
RCCM COT N° RCCM RB / COT / 07 B 738
N° d'inscription à OECCA - BENIN : 008 SE

//-)

Monsieur le Directeur Général
de l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE)
01 BP 594 – Ouagadougou 01
Burkina-Faso

LETTRE DE RECOMMANDATIONS SUR LE CONTROLE INTERNE

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission d'audit des états financiers de la période allant du 01 janvier au 31 décembre 2017 du Projet Centre d'Excellence Africain (CEA-2iE) financé par Accord subsidiaire n°20140007/MEF/SG/DGTC/DDP portant rétrocession du prêt IDA n° 5420-BF à l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE), nous avons l'honneur de vous soumettre ci-après, notre lettre de recommandations sur le contrôle interne qui regroupe le diagnostic des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et l'appréciation de la conformité de l'exécution du projet aux dispositions de l'Accord de financement.

Au cours de la mission, nous avons conformément aux normes internationales d'audit de l'IFAC, évalué les mesures de contrôle interne mises en œuvre pour la gestion du Projet avec pour objectifs de nous assurer au niveau des processus :


- de la performance des opérations ;
- de la qualité de l'information comptable et financière ;
- du respect des directives de passation des marchés de l'IDA ;
- du respect des lois et règlements ;
- de la sauvegarde des actifs ;
- de l'évidence de la traçabilité des opérations et de leur documentation.

Cette revue des procédures nous a permis de relever quelques insuffisances que nous portons à votre connaissance et pour lesquelles des recommandations ont été proposées en vue de leur amélioration. Ces faiblesses relevées au niveau des processus ne remettent pas en cause la fiabilité des informations financières et comptables contenues dans les états financiers du Projet

Espérant que nos recommandations apportent une contribution au processus d'amélioration continue du système de contrôle interne du Projet, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir sur le contenu de ce rapport.

Cotonou, le 29 juin 2018

Pour COFIMA,


Jean-Claude AVANDE
Expert-Comptable Diplômé
Associé Gérant



SOMMAIRE

LETTRE DE RECOMMANDATIONS SUR LE CONTROLE INTERNE.....	2
1. Objectif et environnement de contrôle du projet.....	4
2. Mise en œuvre des recommandations d’audit formulées en 2016 et les années précédentes.....	5
2.1. Etat de mise en œuvre des recommandations d’audit formulées au 31 décembre 2015	5
2.2. Etat de mise en œuvre des recommandations d’audit formulées au titre de l’exercice 2016.....	7
3. Point de contrôle interne relevé au cours de l’exercice 2017	12
CONCLUSION	13

1. Objectif et environnement de contrôle du projet

L'unité de coordination du Projet est responsable de l'établissement et du maintien d'un système de contrôle interne efficace pour la mise en œuvre du projet. La mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne vise à assurer au management du projet que :

- la gestion comptable est adéquatement suivie et documentée au niveau de la comptabilité ;
- la gestion des immobilisations est adéquate ;
- le système de contrôle interne du Projet est fiable et conforme aux dispositions de l'Accord de financement;
- les actifs sont sauvegardés contre les pertes provenant d'utilisations ou de cessions non autorisées ;
- les transactions sont exécutées conformément à l'autorisation de l'unité de coordination du Projet et enregistrées correctement de façon à permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables en vigueur.

La fonction contrôle interne n'est pas dévolue à un seul responsable. Elle incombe à toute l'unité de coordination du Projet.

Notre revue du contrôle interne a essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit. Ne provenant pas d'une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les forces et faiblesses de l'organisation actuelle. A l'issue de notre revue, nous avons identifié quelques insuffisances pour lesquelles des mesures correctrices appropriées devront être adoptées par l'unité de coordination du projet.

:

2. Mise en œuvre des recommandations d'audit formulées en 2016 et les années précédentes

2.1. Etat de mise en œuvre des recommandations d'audit formulées au 31 décembre 2015

Constats / Recommandations antérieures	Niveau de mise en œuvre	Observations de l'auditeur	Commentaires du projet
<p>Les comptes ne sont pas régulièrement analysés et justifiés</p> <p>Nous recommandons la prise en charge de nos observations</p>	Mise en œuvre.	Les analyses de comptes sont effectuées périodiquement et les notes explicatives sur les comptes annuels sont disponibles pour exploitation.	
Absence d'un compte unique dédié à la génération des revenus par le projet CEA 2ie	Non mise en œuvre	La recommandation est jugée non applicable après échanges avec la direction de l'Institut et analyse des informations collectées.	
<p>Fonctionnement de l'audit interne</p> <p>Constat</p> <p>- L'absence d'une charte de l'audit interne, d'un manuel de contrôle et d'un plan d'audit interne;</p>	- En cours de mise en œuvre en ce qui concerne l'élaboration de la charte de l'audit interne.	Des informations recueillies par la mission, une restructuration du système organisationnel de l'Institut est en cours, donc la version validée de la charte de l'audit interne ne peut être disponible qu'après	

<p>- Cumul de fonction incompatible de Chef comptable par intérim et celui de l'auditeur interne. Le rattachement de l'audit interne à une Direction opérationnelle ne garantit pas son indépendance.</p>	<p>- .Mise en œuvre</p>	<p>achèvement de cette activité.</p> <p>. Un chef comptable a été nommé. Il n'y a plus de fonction incompatible entre la fonction de chef comptable et celle de l'auditeur interne.</p>	
---	-------------------------	---	--

2.2. Etat de mise en œuvre des recommandations d'audit formulées au titre de l'exercice 2016

Constats	Recommandations	Niveau de mise en œuvre	Observations de l'auditeur	Commentaires du projet
Fonctionnement des organes sociaux				
<p>Nomination des membres du Comité National de Suivi et d'Evaluation (CNSE)</p> <p>Par arrêté n° 2014/304/MESS/SG/DGESR/DRCU il est créé un comité national de suivi et d'évaluation dans le cadre du projet de Centre d'Excellence. Son mandat est de recevoir et d'examiner les résultats et les rapports fiduciaires, d'approuver les décaissements, les plans de travail et les budgets du CEA</p> <p>Nous n'avons pas eu la preuve de la désignation des membres de ce comité par les autorités concernées.</p>	<p>S'assurer de la désignation des membres du CNSE conformément à l'arrêté 2014/304/MESS/SG/DGESR/DR CU</p> <p>Faire examiner et approuver par le CNSE, les résultats et les rapports fiduciaires, les décaissements, les plans de travail et les budgets du CEA</p>	Non mise en œuvre		<p>Les changements intervenus en 2017 au Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur, notamment en ce qui concerne le Point Focal National du projet, n'ont pas favorisé une avancée sur le dossier du renouvellement du CNSE. Toute porte à croire qu'au vue de la dernière année du projet, et des préparatifs pour le prochain projet de Centre d' Excellence, cette question n'est été définitivement abandonnée par le Ministère.</p>
<p>Réunions du CNSE</p> <p>Dans son fonctionnement le CNSE doit se réunir une fois par semestre pour valider l'ensemble des documents techniques et financiers ainsi que les</p>	<p>Faire tenir régulièrement les réunions du CNSE conformément au document du projet afin de faire valider l'ensemble des documents techniques et</p>	Non mise en œuvre		<p>Même avis que précédemment.</p>

<p>résultats du CEA qui devront être transmis à la BM.</p> <p>Chaque réunion du CNSE fait l'objet d'un PV signé par le par le Président auquel est attachée la liste de présence émargée. Les décaissements se feront en fonction du niveau d'atteinte d'un certain nombre d'indicateurs préalablement définis Le CNSE délivre une attestation qui sera transmise à la BM via le MEF</p> <p>Nous n'avons pas eu la preuve de la tenue des réunions semestrielles du CNSE</p>	<p>financiers ainsi que les résultats du CEA qui devront être transmis à la BM.</p> <p>Apporter la preuve de la tenue des réunions semestrielles du CNSE par un PV signé par le par le Président auquel est attachée la liste de présence émargée.</p> <p>Obtenir les attestations requises pour la transmission des documents à la BANQUE</p>			
<p>Fonctionnement de l'audit interne</p> <p>Absence d'une cartographie des risques</p> <p>L'élaboration d'une cartographie des risques (opérationnel, administratif, financier et informatique) permettra d'améliorer la définition du périmètre d'intervention et des plans annuels d'activités des différents organes de gestion et de contrôle (audit interne, contrôle interne, contrôle de qualité--).</p>	<p>Elaborer une cartographie des risques.</p>	<p>Non mise en œuvre</p>	<p>La définition d'un véritable cadre de contrôle doit faciliter la réalisation de la cartographie des risques. Ainsi, la recommandation antérieure est reconduite.</p>	
<p>Fonctionnement du Comité d'audit</p> <p>Un Comité d'audit existe, mais le rapport 2017 du Comité traite de l'exercice 2015. L'exercice 2016 sera traité dans le rapport</p>	<p>Nous recommandons le fonctionnement régulier du comité d'audit pour garantir que les problèmes relatifs aux audits</p>	<p>Non mise en œuvre</p>	<p>Le rapport du Comité d'audit au titre de l'exercice</p>	

<p>2018 du Comité audit. Ce qui ne nous semble pas être un fonctionnement régulier du Comité audit.</p> <p>Il s'agit là d'un ILD pour les CEA afin de les encourager à améliorer les dispositifs de gouvernance.</p>	<p>sont portés au plus haut niveau d'attention et résolus.</p>		<p>sous revue n'est pas disponible pour appréciation. Pour un meilleur fonctionnement du Comité d'audit et permettre à l'audit interne (<i>mise en place</i>) d'avoir un impact sur le management et la maîtrise des risques, nous reconduisons la recommandation antérieure.</p>	
<p>Gestion comptable</p> <p>L'examen des pièces de dépenses appelle les constats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les numéros de chèque ne sont pas régulièrement renseignés dans la comptabilité ; - Les chèques de règlement des dépenses ne renseignent pas sur l'objet ou la nature de la dépense (de façon précise), l'identité de la personne présentée pour le retrait du chèque. 	<p>Nous recommandons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - que les numéros de chèques émis ou reçus soient renseignés de façon régulière lors des saisies des écritures comptables; - que les copies des chèques en règlement des dépenses soient effectuées sur des fiches de bordereau de « Remise de chèques » renseignant sur l'identité du bénéficiaire du chèque et l'objet de l'opération. Ces bordereaux seront signés par les parties. 	<p>Partiellement mise en œuvre</p>	<p>La mission d'audit de l'exercice 2016 étant intervenue courant octobre 2017, l'application effective de la recommandation serait mieux appréciée sur l'exercice 2018. Ainsi, la recommandation est reconduite.</p>	

<p>Imputations comptables et budgétaires</p> <p>Les imputations budgétaires / analytiques ne sont pas portées sur les fiches d'imputation pour faciliter leur saisie dans le logiciel comptable.</p>	<p>La mission recommande que toutes les imputations comptables (générales, budgétaires et analytiques) effectuées soient renseignées sur les fiches ou cachet d'imputation.</p>	<p>En cours de mise en œuvre</p>	<p>La mission a constaté que des instructions ont été données au personnel comptable pour le suivi de la recommandation. Les champs réservés pour la comptabilisation des opérations sur le cachet d'imputation doivent régulièrement être renseignés. Ainsi, nous réitérons la même recommandation.</p>	
<p>Gestion budgétaire</p> <p>La configuration du logiciel utilisé par la coordination du Projet CEA ne permettant pas encore un suivi-budgétaire automatique avons constaté que le suivi budgétaire présenté au 31 décembre 2016 n'est pas obtenu à partir du logiciel comptable (SAGE) utilisé. Il est fait sur tableau Excel et sur un progiciel PHEB. Le tableau de suivi budgétaire n'est produit qu'en fin de</p>	<p>Rendre opérationnel le module « Suivi-budgétaire » du logiciel de gestion comptable. Cette action permettra un suivi budgétaire en temps réel et minimisera les risques de dépassements budgétaires</p>	<p>Non mise en œuvre</p>	<p>Le module de suivi budgétaire du logiciel n'est toujours pas fonctionnel. Pour faciliter le suivi budgétaire automatique à partir des écritures comptables et un</p>	

période au moment de la production des rapports financiers.			meilleur traitement des données, nous reconduisons la recommandation.	
---	--	--	---	--

3. Point de contrôle interne relevé au cours de l'exercice 2017

Constats	Risque	Recommandations	Commentaire du projet
Fonctionnement de l'audit interne au sein de l'Institut			
Le responsable de l'audit interne est toujours impliqué dans la chaîne de traitement des dépenses ; son indépendance n'est pas garantie (<i>Ce qui justifie l'absence d'un cadre de contrôle</i>). Le rôle et l'organisation de l'audit interne dans la maîtrise de risques ne sont toujours pas définis.	Absence de qualité de l'audit (<i>capacité à détecter et à révéler une erreur détectée</i>)	Nous recommandons à la direction de l'Institut de clarifier le positionnement et le rôle de l'audit interne afin de permettre à ce dernier de remplir pleinement sa mission.	La nouvelle réorganisation du 2iE a créé un cadre qui permettrait au service d'audit à court terme de s'assumer et de garder toute son indépendance. en attendant de nouveaux recrues, c'est l'auditeur interne qui assume ces tâches. L'affectation du personnel au contrôle permettrait à l'auditeur interne de remplir pleinement sa mission en toute indépendance.
Gestion des immobilisations			
Codification des équipements La codification des équipements n'est pas réalisée pour les biens matériels (existants) du projet.	Difficulté de suivi des immobilisations	Nous recommandons que la codification des équipements soit étendue à l'ensemble des biens du projet afin d'assurer une meilleure gestion des immobilisations acquises sur le financement.	

CONCLUSION

Les faiblesses relevées au niveau des processus ne remettent pas en cause la fiabilité des informations financières et comptables contenues dans les états financiers du Projet.